



**BUREAU DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE
LA FRANCOPHONIE**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU CHARGE
DE MISSION EUROPE
M. Freddy DEGHILAGE**

CAYENNE (Guyane française) , du 21 au 23 janvier 2003

Suite à la décision de la Conférence des Présidents qui s'est tenue à Jersey, en juin 2003, la XVIème session de l'Assemblée régionale Europe de l'APF s'est tenue à Delémont du 5 au 8 novembre 2003, à l'invitation de la section APF de la République et Canton du Jura.

Quinze des vingt sections de la Région Europe ainsi qu'un parlement observateur ont répondu favorablement à l'invitation.

Le Secrétaire général parlementaire de l'APF accompagné de la Secrétaire générale administrative adjointe de l'APF, le Chargé de mission Amérique, la directrice générale de TV5 et le représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles ont contribué à la qualité des travaux de séance et de commission.¹

Après avoir entendu l'allocution d'accueil de la Présidente du Parlement qui nous accueillait, l'Assemblée a procédé à l'audition de M. Maxime Jeanbourquin, président de la section APF de la République et Canton du Jura.

Dans leurs allocutions, M. Jeanbourquin et le Ministre-Président de la République et Canton du Jura, M. Gérard Schaller soulignèrent que la langue, élément à forte portée identitaire, figure parmi les moteurs culturels et politiques qui ont motivé en profondeur la lutte des Jurassiens pour leur indépendance cantonale.

Les participants de la XVIème Assemblée régionale Europe ont, ensuite, entendu le message de M. Legendre qui a souligné que l'Europe est un terrain stratégique pour la francophonie. D'abord parce qu'elle est le berceau de notre langue et parce que c'est pour une large part sur ce continent que se joue l'avenir de la langue française. Ensuite, parce qu'au sein de ce continent chargé d'histoire, un défi majeur est entrain d'être relevé : la construction d'une Union européenne élargie.

L'Europe politique est donc en passe de se trouver une définition nouvelle. Ceci ne peut se faire au détriment d'une langue ou d'une culture. Chacun, dans sa sphère d'influence, doit donc se battre pour défendre la diversité culturelle et linguistique. Ce sont ces efforts conjoints qui aboutiront à la réalisation du projet francophone. Nous devons y croire car, sur ce sujet comme sur d'autres, une symbiose réelle se fait jour entre l'APF et les différents organes de l'OIF.

« Le tourisme outil de promotion de la langue française. La situation du français dans l'économie du tourisme et dans la formation aux professions du tourisme », tel fut le thème développé par la commission qu'a présidée Mme Michèle Dittlot de la section monégasque, Mme Anastasia Moser étant désignée, quant à elle, en qualité de vice-présidente de cette commission.

¹ Ont participé aux travaux, les sections de Andorre, Bulgarie, Communauté française Wallonie-Bruxelles, France, Hongrie, Jersey, Jura, Luxembourg, Monaco, Pologne, Roumanie, Suisse, Valais, Vallée d'Aoste, Vaud, M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire et Mme Bénédicte Ferrière, secrétaire générale administrative adjointe de l'APF

A participé aux travaux en qualité d'observateur : le Conseil consultatif interparlementaire du Benelux

Ont contribué aux travaux par leur expertise et leur intervention : Mme Saragosse, directrice générale de TV5 et M. José-Luis Rocha, ambassadeur, représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles

Sont excusées : les sections de Géorgie, Macédoine, Moldavie et Tchéquie

Les rapporteurs des sections valdotaine et jurassienne, MM. Ego Perron et Maxime Jeanbourquin, lancèrent les débats qui aboutirent à l'adoption d'une résolution sur le sujet.

Cette résolution souligne notamment que le tourisme est un vecteur de dialogue des cultures, un facteur de croissance économique et de création d'emplois, un moteur de lutte contre la pauvreté et un outil de développement. Elle rappelle le principe du développement durable introduit par le code mondial d'éthique du tourisme arrêté par l'Organisation mondiale du tourisme. Elle demande à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie de mener une réflexion sur le tourisme car celui-ci est un outil de promotion de la langue française et un moteur de développement économique et social. Le souhait que l'AIF examine la possibilité d'ouvrir, dans le cadre des expositions universelles, un Espace de la Francophonie où chaque pays membres pourrait faire sa promotion, y est également exprimé.

Cette résolution s'adresse, aussi, aux Parlements et Gouvernements des Etats membres de la Francophonie européenne. Ce qui nous a permis de réitérer le rôle primordial qui revient à chacune des sections de l'APF, en matière de suivi des résolutions dans leur propre Parlement et Gouvernement.

En séance d'ouverture, nous avons eu le plaisir d'auditionner Mme Saragosse, directrice générale de TV5 sur la dimension croissante de TV5. Notons à ce sujet que les parlementaires francophones demandent dans la résolution sur le tourisme, d'une part, au Sommet francophone, d'accroître les moyens donnés à TV5 comme soutien essentiel du tourisme et d'autre part, aux entreprises francophones des secteurs aériens et hôteliers de généraliser l'offre de TV5.

A cet égard, c'est avec bonheur que nous avons pris connaissance du courrier nous adressé par la Vice-Présidente de TV5 : notre résolution nous écrit Mme Saragosse, a sans aucun doute, contribué à la signature le 19 décembre dernier, d'un accord prévoyant la diffusion de TV5 dans toutes les chambres des hôtels 3 étoiles et plus du groupe ACCOR.

La résolution relative au tourisme en tant que vecteur de développement est riche en idées et propositions, c'est la raison pour laquelle il a été demandé à l'APF de bien vouloir en tenir compte lorsqu'elle présentera son avis au prochain Sommet consacré au développement durable.

Une deuxième commission s'est réunie sous la présidence de M. Patrick Garcia de la section d'Andorre et la vice-présidence de M. Bernard Drzezla de la section polonaise.

Elle traita de la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). M. Georges Fenech, rapporteur de la section française réalisa un survol historique ainsi qu'un bilan de la relation entre l'Europe et les pays ACP, depuis le Traité de Rome en 1957, en passant par les Conventions de Yaoundé et ce jusqu'à Lomé IV bis se terminant fin 1999. M. Fenech a également introduit dans ce nouveau cadre de cette relation, l'Accord de Cotonou, signé en juin 2000 et ce, avec ses interrogations et ses innovations.

M. José-Luis Rocha, ambassadeur, représentant de l'OIF auprès des institutions européennes, a exposé les changements majeurs entre Lomé et Cotonou. Il s'est concentré sur certains aspects de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou et surtout sur ses dimensions politique, commerciale et de développement. Il souligna dans ce cadre, que l'Accord de

Cotonou ouvre les portes, pour la première fois, aux acteurs non étatiques. Il conclut son intervention par le décaissement des ressources et par la budgétisation du FED.

Ces échanges de vue aboutirent à l'adoption, en commission et en séance, d'une résolution qui, entre autres, recommande à l'Union européenne de poursuivre et de renforcer son rôle de médiateur au sein des organisations multilatérales afin d'obtenir pour les pays en développement, une réduction de la dette ainsi que des conditions leur permettant de s'insérer dans l'économie mondiale. Soulignons également que cette résolution souhaite que la coopération interparlementaire dans le cadre de l'APF, participe plus activement, au renforcement des capacités d'expertises des pays ACP dans les négociations commerciales internationales mais aussi dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou.

M. Rocha en qualité, cette fois, de représentant de M. Roger Dehaybe, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, fit en séance de clôture, une communication dont l'objet était de nous entretenir sur « la Francophonie et le développement- En route vers le Xème Sommet à Ouagadougou en 2004 ». Puisqu'il était prématuré de rendre compte du fonds des travaux en cours, le représentant de M. Dehaybe situa le nouveau contexte dans lequel ces travaux ont lieu et donna la mesure des enjeux qu'ils représentent.

M. Galand, en qualité de coordinateur du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA, intervint en séance, pour faire état des décisions prises lors de la deuxième réunion du réseau. La problématique requérant réflexion et développement, la XVIème Assemblée régionale décida d'organiser une réunion informelle, en avril 2004, à Bruxelles, sur le thème de la lutte contre le VIH/SIDA.

Pour conclure, j'attirerai votre attention sur deux points :

1. Le programme d'actions de coopération de l'Assemblée régionale Europe a bénéficié en 2003 à la section macédonienne dont 3 parlementaires et 1 fonctionnaire ont suivi un stage de formation avancée à la langue française et de formation à l'Europe avec pour thème « L'intégration des Balkans à l'Union européenne » ». Le Centre européen de la langue française situé au cœur du quartier européen de Bruxelles fut notre partenaire en la matière. Les participants à ce stage ont visité les institutions européennes, rencontrés des opérateurs de la construction européenne ainsi que des représentants de la Francophonie au sein de ces institutions et ce, complémentirement au cours de langue.
2. Je pense utile également de vous informer du suivi assumé en matière de résolutions puisque celles-ci furent adressées non seulement aux sections européennes mais notamment à :
 - M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF en le priant de bien vouloir intégrer nos requêtes à l'avis que l'APF présentera au prochain Sommet de la Francophonie à Ouagadougou, consacré au développement durable et en lui proposant de transmettre nos résolutions à la commission de la Coopération et du Développement que ces matières concernent
 - M. Roger Dehaybe, Administrateur général de l'AIF

- M. Serge Adda, Président de TV5
- Mme Glenys Kinnock et M. Adrien Houngbedgi, co-présidents de l'Assemblée paritaire UE/ACP
- Messieurs les Chargés de mission Amérique et Afrique
- M. le Député Jacques Bruhnes, rapporteur de la Commission de la Coopération et du Développement de l'APF, pour le thème « Tourisme, éthique, développement et mondialisation

Ce rapport d'activités est également l'occasion de vous inviter à consulter l'ensemble des travaux de l'Assemblée régionale Europe publiés sur le site internet de l'APF Région Europe lui-même hébergé sur le site du Parlement de la Communauté française de Belgique.

Je vous remercie de votre attention.
